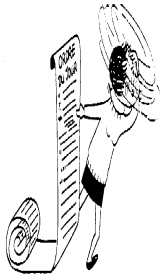


Beauvais, le 31 août 2010

CAP B et C

du 30 août 2010



1°) Mouvements de personnels

2°) Questions diverses

A l’origine, la Direction avait prévu cette CAP pour affecter un second agent de la filière gestion publique au Pôle de recouvrement spécialisé (PRS). Au final, cette CAP aura également permis de satisfaire quelques demandes qui n’avaient pu aboutir en juin dernier. Elle aura surtout permis d’évoquer la situation difficile d’un poste du département, miné depuis plusieurs mois par des tensions internes de plus en plus vives.

Dès le printemps dernier, FO DGFIP alertait la Direction locale des difficultés de ce poste, afin de mettre fin au plus vite à la situation de détresse dans laquelle se trouvaient certains agents. Nos interventions étaient motivées par la multiplication des arrêts maladie pour « état dépressif » émanant de plusieurs collègues, alors que ce poste n’avait jamais fait parler de lui auparavant. Nos interventions se sont poursuivies de manière intensive, y compris pendant la période estivale, dès lors que nous ne voyions rien venir de la part de la Direction.

Et pour cause, nous avons appris lors de cette CAP que la Direction locale n’en était, 3 mois environ après notre première intervention, qu’au stade du diagnostic. Certes les agents qui le souhaitaient ont été reçus en entretien, tout comme l’encadrement. Mais aucune décision n’a été prise. Seule nouveauté : l’intervention prochaine d’un médiateur extérieur au Ministère pour faire le point sur la situation. Il s’agit là d’une première dans la mesure où, jusque là, ce type de problème était réglé directement par la Direction locale, après avoir entendu toutes les parties.

Nouvelle administration, nouvelles méthodes... La DDFIP de l’Oise aussi externalise ses missions. Demain, peut-être qu’un agent qui n’arrivera pas à ajuster une balance pourra également faire appel à un expert comptable pour l’aider !!!

Si cela permettait un règlement rapide du problème, ce serait un moindre mal, mais tel ne semble pas être le cas puisque le périmètre d’intervention du Médiateur n’est pas encore connu (il le sera à l’occasion d’une rencontre avec la Direction prévue le 02/09/2010), la date de son intervention encore moins, la remise de son rapport (houu !)... et les décisions qui en découleront, si décisions il y a (houu la la !)...

En attendant, la détresse morale des agents s’amplifie et les solutions durables se font attendre.



1°) Mouvements de personnels

Au 1^{er} septembre 2010, le département connaît un excédent de 2,7 agents (4,8 B et +7,5 C). Cet excédent est à relativiser par le fait que plusieurs départs en retraite interviendront d'ici la fin de l'année 2010, alors qu'aucune nouvelle arrivée n'est prévue.

Les mouvements suivants vont affecter nos services (les mutations des collègues dont les noms sont suivis d'un * ont été soumises au vote) :

| NOM et Prénom | Cat. | Ancienne affectation | Nouvelle affectation | Date d'effet |
|--------------------|------|------------------------|---|--------------|
| DUBOIS Cyrille | B | ENT B Lyon | Mouy | 01/05/2011 |
| LEROY Christine | B | Paierie départementale | Beauvais municipale | 01/09/2010 |
| DREUX Sylvain | C | Creil municipale | réintégration filière fiscale dans les Yvelines | 01/09/2010 |
| BELLOT Sébastien* | C | Ribécourt | Thourotte | 01/10/2010 |
| LHEUREUX Brigitte* | C | Mouy | Beauvais PRS | 01/01/2011 |
| DUFOUR Carole | C | Paierie départementale | Beauvais municipale | 01/09/2010 |
| VALENTINO Agnès* | C | Liancourt | Ribécourt | 20/09/2010 |

Résultat du vote : POUR à l'unanimité

2°) Questions diverses

Le personnel du Centre des Finances Publiques de Compiègne n'a plus accès au restaurant administratif en raison des travaux en cours sur le site. Le personnel peut déjeuner au CROUS ou dans un restaurant du quartier qui a passé une convention avec les services sociaux. Mais ces 2 structures étaient fermées en août, ce qui ouvrait droit aux tickets restaurant pour les agents. Or la demande de tickets restaurant n'a pas circulé dans tous les services.

La Direction va vérifier l'origine de ce « raté », même s'il est probablement trop tard pour réparer cet oubli. D'où l'intérêt de nous saisir au plus vite lorsque vous constatez ce type de dysfonctionnement.

Vos représentants FO en CAP en catégorie B :

Olivier VALEYRIE, DDFiP recouvrement contentieux
Lydie MACHUELLE, SIP de Clermont
Geneviève TOMBRET, Attichy
Bernadette PHILIPS, DDFiP collectivités locales

Vos représentants FO en CAP en catégorie C :

Christian DESJARDINS, DDFiP CMIB
Fabrice DUCASTELLE, Méru Municipale
Cécile NOURY, Attichy



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale

NOM : Prénom :

Grade : Echelon : Quotité de travail :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (FO DGFIP)

Fait à, le

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu